



PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 27 février 2026

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 10

Date de la convocation : 19/02/2026

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Mr POURCHEL Charles-Henri est nommé secrétaire de séance, il est aidé par Mme Duvivier Patricia, secrétaire auxiliaire.

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de SETQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la Présidence de Monsieur LEFEBVRE Sylvain, Maire.

Sont présents :

- LEFEBVRE Sylvain, Maire,
- LAURENT Sébastien, 1^{er} Adjoint au Maire,
- POURCHEL Charles-Henri, 2^{ème} Adjoint au Maire,
- LEMOINE Jacqueline, 3^{ème} Adjointe au Maire,
- BAY Laurent, Conseiller Municipal,
- BOUBET Bernard, Conseiller Municipal,
- CODRON Fabrice, Conseiller Municipal,
- FRANCOQ Denis, Conseiller Municipal,
- RUCKEBUSCH Céline, Conseillère Municipale,
- ZANETTA Hélène, Conseillère Municipale.

Sont absents :

- BOUCRELLE Christophe, Conseiller Municipal,
- DUCHATEAU Rodolphe, Conseiller Municipal,
- LEBRIEZ Dominique, Conseiller Municipal,
- QUEVAL Vanessa, Conseillère Municipale.



Avant l'ouverture de la séance, Mr le Maire sollicite le Conseil Municipal et propose d'ajouter un point à l'ordre du jour à savoir :

- Ouverture de crédits avant le vote du budget 2026.

Mr le Maire demande aux membres du Conseil s'ils l'autorisent à ajouter ce point à l'ordre du jour, le Conseil Municipal accepte cette inscription supplémentaire.
Sont donc portés à l'ordre du jour les points suivants :

- Elections municipales des 15 et 22 mars – tour de service ;
- Gestion des déchets – salle des fêtes ;
- Ouverture de crédits avant le vote du budget 2026 ;
- Informations diverses.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal

Le compte rendu de la réunion Conseil Municipal du 03 novembre 2025 n'appelle pas de commentaires sur le fond et il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibérations

- *Délibération N° 27022026-01 : ouverture de crédits avant le vote du budget 2026 ;*

Elections municipales des 15 et 22 mars – tour de service

Mr le Maire propose aux membres du conseil de compléter le tableau des permanences pour la tenue du bureau de vote pour les élections municipales du dimanche 15 mars.

Gestion des déchets – salle des fêtes

Mr le Maire rappelle que depuis la mise en place de la nouvelle organisation de collecte des ordures ménagères, les communes vont dorénavant payer la redevance spéciale.

Il précise que la CCPL souhaite une organisation commune pour la gestion des déchets des salles communales sur le territoire de la CCPL.

Il donne lecture de l'avenant proposé par la CCPL, il précise que celui-ci sera joint au contrat de location. Une facturation sera mise en place aux locataires de la salle des fêtes à savoir :

- Ordures ménagères (110 L) : 8 €/sac poubelle
- Emballages recyclables (110 L) : 4 €/ sac poubelle

En cas de non-respect des consignes de tri, une pénalité forfaitaire de 50 € pourra être appliquée, en supplément de la facturation normale.

Autre possibilité, il sera demandé aux personnes louant la salle de récupérer leurs déchets.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'instaurer cette facturation et la mise en place se fera à partir du 01/04/2026.



Ouverture de crédits avant le vote du budget 2026

Afin d'être en mesure de pouvoir régler certaines dépenses en investissement et ce sans attendre le vote du Budget Primitif 2026 en avril prochain, Mr le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de pouvoir inscrire des crédits en investissement à savoir :

- 500 € : compte 2131 – vérification installations électriques réalisée par Socotec dans le cadre des travaux d'extension de la mairie
- 1 500 € : compte 2183 – remplacement du matériel informatique de l'école – cycle 2

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces ouvertures de crédits. Mr le Maire précise que ces sommes seront reprises au Budget Primitif en section d'investissement.

Informations diverses

Monsieur le Maire apporte diverses informations au Conseil Municipal :

- Titularisation de Mme Sénécat, agent de la restauration scolaire ;
- Recrutement temporaire à partir du 2 mars de Mr Baroux en remplacement de Mr Beaubois en congé maladie ;
- Les 4 jours de Dunkerque, passage de l'étape « Dunkerque – Mont St Eloi » le 19 mai dans notre commune, suite à la réunion auquel Mr le Maire a participé avec les organisateurs le mercredi 25 février, il précise que celle-ci viendra de Quelmes pour ensuite se diriger vers Lumbres, passage de la caravane prévu aux alentours de 11 h 40, passage des cyclistes estimé autour de 13 h 10, 2 signaleurs bénévoles seront présents aux intersections (route de Quelmes) pour assurer la sécurité des coureurs et du public ;
- Arrêté municipal dépôts sauvages :
Mr le Maire rappelle qu'il est fréquemment constaté sur le territoire communal des dépôts sauvages ou l'abandon de déchets de toute nature, ce qui implique régulièrement l'intervention des agents communaux et des élus pour leur enlèvement.
Il expose la décision du conseil communautaire sur la mise en place d'amendes pour dépôts sauvages, le montant de l'amende est fixé en fonction du volume de dépôt et de sa nature. Il donne ensuite lecture des différentes amendes, il demande l'avis du Conseil Municipal pour appliquer cette mesure sur le territoire de la commune. Le Conseil Municipal donne un avis favorable, Mr le Maire appliquera les montants des amendes par arrêté municipal.
- Arrêté municipal du PICS (Plan Intercommunal de Sécurité Civil) de la CCPL :
Mr le Maire informe que le PICS de la CCPL a été validé, ce plan intercommunal est sous la responsabilité de la CCPL, il est mis en place pour venir en aide aux communes membres de la CCPL face à des situations de crise (inondations etc...), il est demandé aux communes possédant un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) de prendre un arrêté de validation de ce PICS.
- Suite aux inondations, la CCPL était intervenue pour sonder les canalisations avec des caméras et procéder ainsi à l'aspiration des gravats déposés suite aux fortes pluies, un seul endroit (rue de l'Usine) n'a pu être exécuté. La CCPL va, courant mars, passer un drone dans la canalisation souterraine traversant la rue de l'Usine pour rejoindre la rivière, celle-ci est située près de chez Mr Trenet Joël, cette prestation est prise en charge par la CCPL. En fonction de l'état, un rapport sera transmis pour la suite à donner.



Mr le Maire demande à chaque conseiller s'ils ont des remarques à faire ou des questions à poser.

Aucune question n'est abordée, avant de clôturer la fin de séance Mr le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour leur présence aux réunions et leur engagement et investissement lors de ce dernier mandat électif, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45.

Ce Procès-Verbal du Conseil Municipal comporte 4 pages.

Le Maire,
Mr LEFEBVRE Sylvain



Le secrétaire,
Mr POURCHEL Charles-Henri

